

<b>Zeitschrift:</b>	Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
<b>Herausgeber:</b>	Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
<b>Band:</b>	6 (1930-1931)
<b>Heft:</b>	20
<b>Artikel:</b>	Les dépenses militaires de la France
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-709332">https://doi.org/10.5169/seals-709332</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

zweite Kompagnie. Bisher hatte unser Zug die Sache immer gut gemacht und der Leutnant samt uns Unteroffizieren, wir «heizten» unsren Leuten tüchtig ein: «Ihr könnt es ja. Jetzt nehmt euch noch einmal recht zusammen!» Und wir wussten es: Jeder war bereit, sein Bestes zu geben. Auch unser einstiger Führer rechts war anwesend — in Zivil —, denn er war wegen der bevorstehenden Aspirantenschule etwas früher entlassen worden. Aber er wollte wenigstens als Zuschauer dem Fédéfilé beiwohnen.

Die Musik ertönte. Zug um Zug marschierte mit geschultertem Gewehr ab. Jetzt war's an uns. «Taktschritt — marsch!» Dumpf dröhnte der Grasboden unter unsren Füßen. Ein Schlag jedesmal! Wir liessen nicht nach, wenn's auch mühsam ging im weichen Grasboden. Schnaufen und Schwitzen! Aber wir wussten's: Es war gut gewesen. Wir marschierten zurück und die Kompagnien traten in Zwölferkolonnen an. Unsere Kompagnie erhielt die Fahne. Nochmals ging's an unserm Divisionär vorüber. Dann Pause. Wir waren warm geworden und wussten es zu schätzen, dass man das Defilé für die Frühe angeordnet hatte.

Dann kam's heraus: Unser Zug — der dritte — hatte seine Sache von allen 15 Zügen am besten gemacht und nach einem Marsch durch die Bahnhofstrasse durfte er die Fahne zum Zeughaus geleiten. Ein stolzes Gefühl beseelte wohl den letzten Rekruten unseres Zuges, und erst uns Unteroffiziere! Ein neuer Beweis, was erreicht werden kann, wenn zwischen Offizier, Unteroffizier und Soldat ein gutes Verhältnis herrscht. Wie hatte unser Leutnant verstanden, uns Korporälen Freude an der Arbeit beizubringen! «Ich rede Ihnen nicht drein, solange ich sehe, dass Sie arbeiten mit den Leuten.» Und wir arbeiteten und teilten unsere Arbeitsfreudigkeit auch den Rekruten mit. Es galt, energisch zu arbeiten bei uns, aber eine gute Leistung wurde anerkannt. Bei jeder Inspektion wär es ihr Streben, gut «abzuschneiden». Und nun am Schluss dieser Taktschritt und die Fahnenabgabe!

Man mag über den Taktschritt denken wie man will, eins ist sicher: Kaum eine andere Uebung weckt, wenn wohl ausgeführt, das Zusammengehörigkeitsgefühl einer Truppe und das Bewusstsein der Stärke, der Tüchtigkeit so sehr, wie der Taktschritt. K., Korp. II/64.

## Les dépenses militaires de la France.

Le rapport de M. Bouilloux-Lafont sur le budget de la guerre de 1931 a été distribué à la Chambre. Le budget de la guerre de l'exercice prochain s'élèvera à 4 milliards 751 millions, en augmentation de 120 millions par rapport au budget de 1930. A ces crédits, il convient d'ajouter ceux des budgets de défense des territoires d'outre-mer, qui se montent à 1 milliard 708 millions, en diminution de 44 millions sur ceux de l'exercice précédent. Ces dernières dépenses sont destinées à l'entretien des troupes françaises hors du territoire de la Méditerranée, c'est-à-dire en Algérie, Tunisie, Maroc et au Levant. Au total, les dépenses militaires de la France sont donc évaluées à 6 milliards 458 millions, en augmentation de 76 millions sur celles de l'année précédente. Si l'on compare ce budget à celui de 1914 (1 milliard 435 millions) revalorisé au niveau de l'indice des prix, c'est-à-dire au coefficient 6, on constate une réduction de 25% environ par rapport au budget de 1913, qui représente les dépenses d'une année normale d'avant-guerre. La diminution de l'ensemble des dépenses françaises de défense nationale est de 10%.

Dans les autres pays, dit le rapport, on arrive au contraire à des augmentations de dépenses de 86% par rapport à 1913 pour les Etats-Unis, de 48% pour le Japon. Les dépenses de la Grande-Bretagne restent à peu près stationnaires avec une diminution de 1% seulement.

En ce qui concerne les effectifs, la France dispose de 520.000 hommes, auxquels l'annuaire ajoute les 36.000 gendarmes. Pour les mêmes besoins, la Grande-Bretagne dispose de 510.000 hommes de force régulière, secondés par 277.000 hommes de milice et par 43.000 hommes de formation militarisée.

En Italie, on trouve 303.000 hommes de l'armée régulière auxquels il faut ajouter 110.000 de formation militarisée (carabiniers, milice nationale, etc.), soit en tout 413.000 hommes.

Quant au budget allemand de la Reichswehr, alors que l'Allemagne n'a aucune colonie à défendre, il se monte à plus de 3 milliards de francs pour un effectif de 100.000 hommes.

Le rapporteur conclut que la France, fidèle à sa politique de paix et aux engagements qu'elle a pris lors de la signature du pacte de la S.D.N., a fait un effort de désarmement dont on ne peut, malheureusement, pas constater l'équivalent chez les autres signataires du pacte.

A la tribune de la Chambre, M. Maginot, ministre de la Guerre, défendant son budget, a fait à son tour de très importantes déclarations. Très vivement interpellé par des orateurs de gauche, M. Maginot a tenu à affirmer son désir de voir aboutir la future conférence de Genève.

L'armée a besoin de stabilité. Or, les effectifs, pendant cinq ans et demi, vont se trouver portés à 40.000 hommes au lieu de 250.000. L'organisation actuelle ne jouera plus. Avant d'arriver à cette période cruciale, les Chambres devront s'occuper du problème. Pour l'instant, il faut se préparer à affronter les délibérations de la prochaine conférence du désarmement à Genève.

La limitation des armements serait évidemment une bonne chose pour la France comme pour les autres pays, mais la situation de la France n'est pas celle de toute le monde. La France a de longues étendues de frontières terrestres en contact avec de puissantes nations militaires. Elle a subi deux invasions en un demi-siècle. Elle possède un empire colonial qu'elle entend conserver. Ce sont des conditions dont il faut tenir compte. La France fera tout ce qui dépendra d'elle pour que la prochaine conférence de Genève aboutisse à l'accord tant attendu.

## L'abus de notre drapeau national.

Le 27 juillet 1929 fut signé à Genève une Convention de la Croix Rouge qui venant après les conférences de 1864 et de 1906 revêt une grande importance pour tous les pays du monde.

Nous attirons spécialement l'attention de nos camarades sur les dispositions relatives à l'abus qu'on a fait à plusieurs reprises de notre emblème national.

A l'article 28, sous la lettre b de cette Convention de 1929, figure une prescription toute nouvelle et très spéciale, la protection de la croix blanche sur fond rouge des armoiries suisses; le texte précise ce qui suit:

On sait que l'interdiction formelle, proclamé en 1906, d'utiliser la croix rouge sur fond blanc a eu souvent pour contre-coup de lui voir substituer la croix blanche sur fond rouge. C'est ainsi que les pharmaciens ont dans plusieurs pays arboré comme enseigne le drapeau suisse. Ce n'était nullement, qu'on veuille bien le croire, pour